

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2021

---

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL833

présenté par  
le Gouvernement

-----

### ARTICLE 26

À la fin de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« sapeur-pompier volontaire »

les mots :

« de sapeurs-pompiers volontaires ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.